

C-319 et C-282 : RETRAITÉS ET AGRICULTEURS :

Le Bloc somme le gouvernement Trudeau d'agir avant le 29 octobre

Rouyn-Noranda, le 25 septembre 2024 – Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois, a rendu publique les conditions en vertu desquelles il évitera de renverser le gouvernement minoritaire de Justin Trudeau avant Noël. Selon les députés d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou, Sylvie Bérubé et d'Abitibi-Témiscamingue, Sébastien Lemire, l'occasion de faire des gains pour les Québécois commande d'abord d'imposer des exigences et profiter du contexte pour, spécifiquement, améliorer le pouvoir d'achat des retraités amputé par le gouvernement de Justin Trudeau et assurer l'exclusion de la gestion de l'offre lors de futures négociations commerciales.

« Je répète d'entrée de jeu que mon travail est de servir les Témiscabitiennes et les Témiscabitiens, les Québécoises et les Québécois et personne d'autre. Provoquer une élection ou empêcher une élection n'est pas une fin en soi. Évidemment, le Bloc évitera de prime abord de renverser le gouvernement entre maintenant et le 29 octobre, et ne cherchera pas à le renverser au cours de la présente session, si les conditions exigées par le Bloc Québécois sont rencontrées », a soutenu Sébastien Lemire.

Cependant, le Bloc Québécois n'ira pas à l'encontre des intérêts du Québec. « Nous ne permettrons aucun affront à la langue française, à la laïcité ou aucun support au pétrole qui procéderait d'un vote de la Chambre des communes, et ce, malgré le respect de nos autres conditions. Nous sommes et nous demeurons le Bloc Québécois », a ajouté Sylvie Bérubé.

Les projets de loi dont le Bloc Québécois exige la mise en œuvre irréversible sont d'abord C-319 qui rétablit le pouvoir d'achat des retraités âgés de 65 à 74 ans qui reçoivent 10% de moins que ceux de plus de 75 ans. Une différence de 80\$ par mois. D'autre part, le Bloc exige que le projet de loi C-282, présentement embourbé au Sénat, soit traité et mis en œuvre afin que la gestion de l'offre ne soit plus bradée lors des négociations commerciales. La démarche implique plusieurs étapes que le délai imparti par le Bloc Québécois permet de réaliser, selon le cas : votes en Chambre, recommandation royale, adoption au Sénat et sanction royale.

Si ces deux projets de loi ne sont pas établis en lois le 29 octobre 2024, ou à tout moment où il deviendrait certain que ces deux adoptions finales ne se produiront pas, le Bloc Québécois initiera des discussions avec les autres oppositions afin de renverser le gouvernement libéral de Justin Trudeau.

« Si le gouvernement ne rencontre pas ces conditions, il aura démontré qu'il n'est pas utile au Québec, peut-être même au Canada, et il sera alors préférable d'offrir aux Québécois la possibilité de revoir la composition de la Chambre des communes », a avisé Mme Bérubé.

En conclusion, la démarche du Bloc Québécois est de bonne foi : « Nous avons été responsables et raisonnables mais fermes, précise M. Lemire. Les deux projets de loi sont des initiatives du Bloc Québécois, les deux ont été soutenus par tous les partis aux Communes, libéraux, conservateurs et NPD, les deux sont des lois qui servent les aînés et les agriculteurs du Québec, mais aussi du Canada. La balle est dans le camp des libéraux. S'ils ne nous concèdent pas ces désirs légitimes et clairs des Québécois, nous nous assurerons qu'ils soient rapidement renversés. »

– 30 –

Source :

Jean-François Vachon
Adjoint aux communications
Bureau de Sébastien Lemire
Député d'Abitibi-Témiscamingue
819-279-1060
Jean-Francois.Vachon.302@parl.gc.ca

Mélanie Matte
Adjointe et conseillère aux communications
Bureau de Sylvie Bérubé
Députée d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou
819-856-0740
melanie.matte.301@parl.gc.ca